

SIVU LA ROSIERE SAINT BERNARD

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

3 AVRIL 2024 – 18h en Mairie de Montvalezan

Date de convocation : 27 mars 2024
 Date de publication-affichage : 27 mars 2024
 membres en exercice : 10
 membres présents : 10
 membres absents : 0
 membres ayant donné pouvoir : 0

Le 3 avril 2024 à 18h, les membres du Conseil syndical, dûment convoqués, se sont réunis salle du Conseil – Mairie de Montvalezan - sous la présidence de Jean-Claude FRAISSARD.

Etaient présents : Jean-Claude FRAISSARD, Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Thierry GAIDE, Thierry VIGNES (suppléant de Stéphane GAIDE), Jean-Pierre MAITRE, Dominique MAITRE, Thibault GAIDET, Mathieu LECLERCQ, Pierre MAZE
 Dominique MAITRE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Invités :

Jean REGALDO DSR, Directeur ; Véronique PACAUD, DSR, Philippe GIMBRET, Responsable Finances, Didier CHARVET, DGS

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du 9 novembre 2023 – pas de remarques.

1 – DELIBERATIONS

D2024- 001 FIN – Compte de gestion 2023 – approbation

Discussion :

Jean-Claude FRAISSARD – explique - ce résultat négatif s'explique par le report du résultat 2022 – pour mémoire, tout n'avait pas été reversé en 2022 à la commune Sééz - nous constatons que le résultat cumulé de 2022 et 2023 s'élève à 83€ - Cela montre bien qu'en 2023, la situation a été régularisée et que les recettes du SIVU ont été reversée aux deux communes.

Mathieu LECLERCQ demande le détail du détail du compte de gestion du trésor public.

Délibération :

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière – Saint Bernard", le compte de gestion de l'année 2023 établi par le receveur municipal de Moutiers, comme suit :

Compte de Gestion 2023

	Investissement	Fonctionnement

Recettes	- €	1 104 045,31 €
Dépenses	- €	1 289 875,08 €
Solde d'exécution	- €	- 185 829,77 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2023, le Président propose de voter ce compte.

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** le compte de gestion 2023 du SIVU "La Rosière – Saint Bernard" tel que présenté.

D2024- 002 – Compte administratif 2023 – approbation

Discussions :

Jean-Claude FRAISSARD – précise, en 2023, concernant les recettes du SIVU LRSD, le montant total de la redevance de délégation du domaine skiable s'est élevée à 618 000€ et 451 871,31€ pour la taxe sur les remontées mécaniques – le reversement aux des recettes du SIVU LRSD aux deux communes a été le suivant :

- pour la taxe RM (Remontées Mécaniques) 72462,82€ pour Séez et 482310,06 € pour Montvalezan et
- pour la redevance de DSP (Délégation de Service Public) de 77 836€ à Séez et 614 652.99 € à Montvalezan

Délibération :

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière Saint Bernard", le compte administratif de l'année 2023 établi par le service des finances de la commune de Montvalezan. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	1 289 875,08 €	1 104 045,31 €	- 185 829,77 €
Investissement	- €	- €	- €

Monsieur le Président quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2023, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif 2023.

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** le compte administratif 2023 du SIVU "La Rosière Saint Bernard" tel que présenté.

D2024- 003 – Affectation du résultat - approbation

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière Saint Bernard", le résultat d'exécution de l'année 2023, récapitulé ci-dessous :

Résultats d'exécution

	Investissement	Fonctionnement
Report 2022	- €	185 914,49 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		- €
Résultat 2023	- €	- 185 829,77 €
Résultat cumulé 2023 à affecter	- €	84,72 €

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de l'année 2023, comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultat à affecter	- €	84,72 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		- €
Résultat à reporter au Budget primitif 2024	- €	84,72 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 à affecter au compte 1068 est à zéro.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** l'affectation du résultat qui sera inscrite au compte 002 du budget primitif 2024.

D2024- 004 – Budget Primitif 2024 - approbation

Jean REGALDO et Véronique PACAUD quittent la salle.

Discussions :

Jean-Claude FRAISSARD – informe – dans la préparation de ce budget primitif, nous avons intégré la dépense relative à l'achat de forfaits au bénéfice des jeunes via le SIVU LRSB tel qu'évoqué au dernier conseil syndical – aussi, pour ce faire, le budget primitif a été préparé en prévoyant une dépense de 90 000€ - il conviendra néanmoins d'arbitrer les modalités de ventilation de cette dépense entre les deux communes et l'impact sur la redistribution des recettes – précise par ailleurs - actuellement nous n'avons pas de régie de recettes au SIVU LRSB, aussi, s'il était souhaité d'appliquer des frais de gestion pour la redistribution des forfaits , il faudra en créer une.

Christel MAILHE – confirme – la création d'une régie de recettes me semble opportune.

Jean-Pierre MAITRE– interroge – cela signifie que l'on engage cette dépense de 90000€ par le vote du budget ?

Jean-Claude FRAISSARD – indique – cette dépense est prévue, en revanche, le vote n'emporte pas sa réalisation sans avoir défini au préalable les modalités de répartition de la dépense entre les deux communes.

Mathieu LECLERCQ – interroge – vote-t-on le principe de passer les forfaits jeunes par le SIVU LRSB ?

Lionel ARPIN – interroge – a-t-on eu des retours sur le système actuel passant par les CCAS ?

Jean REGALDO – explique et estime – le système actuel est bancal - via le SIVU, ce sera un contrat volume que je peux assurer de la même façon pour tout acheteur en France – remise de 40% - via les CCAS, cela ne permet pas d'accéder à ces tarifs – actuellement c'est un contrat CCAS « hors cadre » - indique par ailleurs - à la CCHT, le sujet du forfait jeunes de la vallée Haute Tarentaise, n'avance pas.

Thibault GAIDET – interroge – un palier de remise commerciale existe-t-il au-dessus de celui de 150 unités ?

Jean REGALDO – précise- non, ce palier de 150 unités déclenche la remise maximale.

Christel MAILHE – exprime - je ne suis pas d'accord d'inscrire la dépense au budget primitif tant que nous ne nous sommes pas mis d'accord sur les modalités de répartition de la dépense.

Je pense qu'il aurait fallu se mettre d'accord au préalable

Jean-Pierre MAITRE – rappelle – on peut voter le budget et ne pas faire la dépense.

Dominique MAITRE – interroge - cette solution SIVU LRSB, a-t-elle pour effet d'augmenter le prix du forfait ?

Jean REGALDO – oui, ce serait le tarif que nous appliquons à n'importe quel acheteur « volume » – précise néanmoins, cette solution générera un peu de chiffre d'affaires qui donnera lieu à taxe RM et redevance.

Mathieu LECLERCQ – explique - 227 forfaits achetés l'an passé à 64euros – cela a coûté environ 14000€ pour les 2 communes ; l'an prochain, cela coûterait 87000 € -

Jean REGALDO – indique – oui, mais je serai moins regardant sur le décompte de lits entrant dans le calcul de la redevance.

Pierre MAZE – confirme - cela nous coûterait davantage.

Jean REGALDO – rappelle - vous n'êtes pas obligés d'aller ce type d'action.

Christel MAILHE – estime - cela n'empêche pas de voter cette solution tout en indiquant au procès-verbal que la dépense est votée sous réserve de définition des modalités – estime - le montant de refacturation est un acte politique fort des 2 communes.

Jean-Claude FRAISSARD – précise – on débattera ultérieurement du sujet.

Jean-Pierre MAITRE - confirme – oui, il faut inscrire la dépense et travailler sur les modalités

Mathieu LECLERCQ – propose de programmer un débat spécifique en SIVU

Christel MAILHE – regrette – nous aurions dû le faire au préalable

Jean-Claude FRAISSARD – précise – nous ferons ce débat sans présence de la DSR – précise par ailleurs - concernant ce budget primitif, le gain d'un point supplémentaire de redevance permet de dégager 150 000 € de recettes supplémentaires.

Dominique MAITRE – approuve - je suis favorable pour inscrire la dépense au budget primitif

Thierry VIGNES – confirme son avis identique

Thierry GAIDE – favorable également

Jean-Pierre MAITRE – favorable pour inscrire la dépense au budget et travailler le sujet d'ici l'été

Mathieu LECLERCQ – souhaite – il faudra d'ici le mois de juin, définir les modalités de réversion et de gestion

Pierre MAZE – approuve - voter la dépense est définir les modalités

Lionel ARPIN – favorable au principe

Christel MAILHE – favorable à l'inscription de la dépense au budget primitif sous réserve que cette dépense devra recouvrer l'accord de tous

Thibault GAIDET – favorable à ce principe

Délibération :

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière Saint Bernard", le projet de budget primitif de l'année 2024, récapitulé ci-dessous :

Budget primitif 2024

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 243 085,00 €	1 243 000,28 €
RESULTAT 2023 REPORTE		84,72 €
<u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u>	1 243 085,00 €	1 243 085,00 €
INVESTISSEMENT	- €	- €
<u>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	- €	- €
<u>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024</u>	1 243 085,00 €	1 243 085,00 €

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

⇒ **APPROUVENT** le budget primitif pour l'année 2024 après reprise du résultat définitif et son inscription au compte 002.

Jean REGALDO et Véronique PACAUD reviennent dans la salle.

D2024- 005 – Vote des tarifs été 2024

Discussions :

Jean REGALDO – rappelle la réouverture du Club Med cet été 2024 - enjeu d'ouvrir une seconde remontée – déploiement du Mountain Kart sous le télésiège des Eucherts— explique - nous voulions ouvrir 6j/7 en alternance entre les deux télésièges, mais nous avons estimé que le produit vélo serait trop dégradé sans Roches Noires – nous avons donc opté pour une ouverture 7j/7 pour Roches noires et 6j/7 pour le télésiège des Eucherts.

Concernant la tarification – présente la grille tarifaire été 2024 – à noter :

- Augmentation de 0,50 € sur le ticket piéton.
- Augmentation de l'offre VTT avec une deuxième remontée équipée de porte-vélos :
- Forfait demi-journée adulte 17.50€ (+1.5€/N-1).
- Forfait journée adulte 21€ (+2€/N-1).
- Remise enfant inchangé -25% environ.
- Forfait Saison 130€ (+12%/N-1).
- Journée ESB 37€ (+2€/N-1).



PASS & TARIFS REMONTÉES MÉCANIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE
LIFT OPENING HOURS

Télesiège Roches Noires
Ouvert 7j/7 du 29/06/24 au 06/09/24
9h40-12h15 / 13h30-16h30

Télesiège Eucherts
Ouvert 7j/7 (mêmes horaires) sauf le samedi

PASS VTT	ADULTE à partir de 13 ans	ENFANT 5-12 ans	POINTS DE VENTE
1/2 JOURNÉE Matin (9h40-12h15) Après-midi (13h30-16h30)	17,50€	13,00€	FORFAIT SKIPASS EXPRESS CAISSE DES EUCHERTS
JOURNÉE	21,00€	16,00€	FORFAIT SKIPASS EXPRESS CAISSE DES EUCHERTS
SAISON	130,00€		FORFAIT SKIPASS EXPRESS CAISSE DES EUCHERTS
SAISON ABONNÉ Pour détenteur d'un forfait saison Hiver 2023/24	98,00€		FORFAIT SKIPASS EXPRESS CAISSE DES EUCHERTS
JOURNÉE ESPACE SAN BERNARDO (compter 40min pour relier les 2 sites en voiture)	37,00€	27,50€	FORFAIT SKIPASS EXPRESS CAISSE DES EUCHERTS



Le point de vente FORFAIT SKIPASS EXPRESS est situé à La Rosière Centre, au pied du télésiège Roches Noires



Pass disponible en libre accès aux bornes FORFAIT SKIPASS EXPRESS (La Rosière Centre)



Points de vente ouverts tous les jours de 9h15 à 12h00 et de 13h15 à 16h15

PASS PIETON	ADULTE à partir de 13 ans	ENFANT 5-12 ans
TICKET À L'UNITÉ	9,00€	7,00€

APPEL D'URGENCE
EMERGENCY:



Gratuité pour les enfants de - de 5 ans sur présentation d'un justificatif d'âge.
Les forfaits 1/2 Journée, Journée et Saison sont strictement personnels et intransmissibles. Les forfaits Saison (+photo) sont nominatifs.

Jean REGALDO – informe – concernant la tarification estivale des remontées mécaniques – sur la Tarentaise, les tarifs des remontées sont basés sur des prix très bas pour deux raisons

- des accords spécifiques avec les mairies - par exemple Ste-Foy loue les remontées ;
- sur le fondement du principe, l'hiver paie l'été et par conséquent ne s'inquiète pas du tarif été – par exemple, Les Arcs La Plagne.

En revanche, dès qu'on regarde en Haute Savoie ou sur les Alpes du Sud, les tarifs sont plus élevés.

Mathieu LECLERCQ - réagit – mais l'offre derrière la remontée mécanique est plus importante

Jean REGALDO – confirme - le forfait comprend effectivement l'offre vélo proposée derrière la remontée.

Jean REGALDO présente à titre de comparaison, quelques prix de forfaits hors Tarentaise (été 2023) :

- Portes du Soleil : 407€ forfait Saison, 35€ les forfaits journée (l'offre VTT sur chaque site est plus importante mais pas forcément le parc de RM, exemple : seulement 2 RM à Chatel).
- Alpe du Grand Serre : 19€ journée pour 1 seule RM.
- Les 7 Laux : 21€ journée, 175€ saison (2 RM).
- Dévoluy : 23€ journée.
- Risoul : 25€ journée.
- A La Thuile, le forfait journée (2 RM) sera à 35€ (été 24) ! La montée piétonne à 11€.

Nous proposons des hausses tarifaires pour rester cohérent avec ce qui se pratique en Tarentaise, mais on ne vend pas le vrai prix.

Thierry VIGNES - interroge – pourquoi ne pas augmenter les tarifs en hiver pour faire moins cher l'été ?

Christel MAILHE – réagit et estime que c'est déjà cher l'hiver.

Jean REGALDO - explique – c'est un peu ce qu'on fait – mais il ne faut pas habituer à des prix trop bas sur l'été pour développer cette saison - le signal envoyé ne serait pas bon – c'est un peu ce qu'on fait toutefois, nous avons des prix très bas et on ne vise pas l'équilibre.

Pierre MAZE – interroge – quels seront les horaires de fonctionnement du télésiège des Eucherts ?

Jean REGALDO – précise - identiques à Roches Noires – 9h40 12h15/13h30-16h30 - nous ouvrirons une caisse aux Eucherts 6j/7 car nous vendrons aussi le Gravity Kart

Pierre MAZE – interroge - le Club Med a-t-il poussé pour que le télésiège des Ecludets soit ouvert ?

Jean REGALDO – indique - je n'ai pas discuté avec le Club Med - je n'ai pas d'interlocuteur.

Jean-Claude FRAISSARD – attire l'attention – concernant les tarifs, la commission tourisme de Montvalezan souhaite débattre du dossier Gravity Kart et ses enjeux.

Mathieu LECLERCQ – estime et rappelle - c'est uniquement le vote du tarif, cela n'engage pas la mise en œuvre et les conditions de mise en œuvre.

Jean-Pierre MAITRE – explique – concernant l'activité Gravity Kart, nous avons encore beaucoup d'éléments à caler.

Dominique MAITRE – indique son avis favorable pour le vote des tarifs

Thierry VIGNES – favorable pour voter les tarifs – précise – il conviendra de vérifier les conditions de cohabitation de l'activité Gravity Kart avec les accompagnateurs montagne.

Thierry GAIDE – regrette - j'aurais aimé avoir cette présentation sur cette activité bien en amont – l'an passé, en SIVU, nous n'avons pas eu de présentations.

Jean-Claude FRAISSARD – estime - on en a parlé, mais il n'y a effectivement pas eu de présentation détaillée.

Thierry GAIDE – interpelle – cette activité implique plusieurs sujets du ressort de la commune - il faut en parler en commission tourisme – il y a des sujets communaux purs – le conseil municipal est souverain – je ne sais pas comment cela a-t-il pu se passer ainsi – je rejoins Dominique MAITRE- les tarifs de l'activité Gravity Kart sont déjà affichés sur le site internet alors qu'ils ne sont pas votés – oui, le projet est beau, mais il manque de partage.

Jean-Pierre MAITRE – indique – ne pas voter les tarifs de l'été nous obligerait à refaire un SIVU

Jean REGALDO – réagit - ce sujet a bien été concerté – il a notamment fait l'objet d'un compte rendu lors d'une réunion les agriculteurs, le 16 février 2023

Jean-Pierre MAITRE – pondère - ce n'était qu'un éventuel projet.

Jean REGALDO – rappelle - on vous en a également parlé au SIVU du 5 avril 2023 - sur le plan touristique de l'été dernier, nous avons même indiqué le tracé du Gravity Kart – lors de la réunion de début de saison l'an passé, nous l'avons également positionné sur la carte

Jean-Pierre MAITRE – regrette - on ne s'est jamais mis autour de la table pour travailler ce dossier

Jean REGALDO – ajoute - l'hiver, on a encore reparlé de l'activité

Thierry GAIDE – évoque et rappelle la demande qui est tombée dernièrement pour mettre en place un arrêté d'encadrement de l'activité

Jean REGALDO – précise - dans la démarche, je parle au SIVU – cette activité est faite dans le cadre de la DSP Domaine Skiable – c'est le SIVU que j'informe en premier du sujet – les concertations ont été faites – je soumetts une proposition d'arrêté à la commune

Jean-Pierre MAITRE – ajoute - les sujets commencent à arriver – il faut les voir ensemble.

Jean REGALDO – réagit - qu'on dise qu'il y ait des points de blocage, je l'entends, mais qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas eu de concertation.

Thierry GAIDE – estime et rappelle - on n'a jamais statué sur le projet

Jean REGALDO - indique – il n'est pas trop tard pour le faire

Mathieu LECLERCQ - interpelle – il y a un problème de timing – de quoi débat-on ?

Christel MAILHE – considère - nous, élus représentants de Séez, nous sommes là pour parler tarifs - le reste ne nous concerne pas

Mathieu LECLERCQ - confirme – discutons des tarifs pas du reste

Christel MAILHE – estime - c'est comme le forfait des jeunes – on ne l'a pas travaillé

Jean REGALDO – précise - je reviens vers vous avec un projet, un tracé.

Christel MAILHE – ajoute - si vous n'êtes pas d'accord c'est votre problème.

Jean-Pierre MAITRE - regrette – nous sommes mis en porte à faux

Mathieu LECLERCQ – suggère – vous expliquerez que le SIVU est d'accord et qu'il reste à formaliser les détails au niveau communal

Pierre MAZE – il aurait fallu avoir le tracé bien à l'amont – néanmoins, il faut voter les prix – sur les prix, voir pour une demi-journée un peu moins cher - sur le Gravity kart, pour la première année, je propose de baisser le prix

Jean REGALDO – explique - notre but est de remplir l'activité – si le prix est trop cher et qu'on n'occupe pas notre personnel, alors on le baissera et on n'a pas besoin d'une délibération en SIVU pour le baisser – rappelle - le tarif à 30 euros, personne ne l'achètera – le principe est de passer via la carte Activ'été.

Thibault GAIDET – exprime - sur le produit Gravity Kart, je n'ai aucun souci – mais dans le déroulé et dans l'approche de la mise œuvre, je regrette que tout arrive d'un coup – le projet est fait, on ne va pas aller à l'encontre – mais à l'avenir, il faut faire valider le sujet bien plus tôt.

Jean REGALDO – estime et explique – pour faire un parallèle, si demain, on construit une remontée, alors je discuterai d'abord du projet avec le SIVU et pas en commission d'urbanisme de la mairie.

Mathieu LECLERCQ – confirme – je suis d'accord sur l'ordre - le SIVU est d'accord et ensuite parlez-en commune.

Jean-Claude FRAISSARD – propose - on va procéder au vote des tarifs et demain, l'activité sera présentée en commission tourisme.

Mathieu LECLERCQ – confirme – ce soir, votez uniquement le tarif – si vous refusez demain, ce n'est pas un problème.

Jean REGALDO - précise –il nous reste à avoir un accord du propriétaire, qui est la commune – ajoute – il faut garder à l’esprit que cela s’inscrit dans une démarche de diversification.
Jean-Claude FRAISSARD – conclut – les reproches ont été formulés ; passons au vote.

Délibération :

Monsieur le Président présente aux membres de l’assemblée les tarifs proposés par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière », pour la saison d’été 2024 et informe des éléments d’élaboration de ceux-ci.

PASS VTT	ADULTE <i>à partir de 13 ans</i>	ENFANT <i>5-12 ans</i>	POINTS DE VENTE
1/2 JOURNÉE <i>Matin (9h40-12h15) Après-midi (13h30-16h30)</i>	17,50€	13,00€	FORFAIT SKIPASS EXPRESS  CAISSE DES EUCHERTS
JOURNÉE	21,00€	16,00€	FORFAIT SKIPASS EXPRESS  CAISSE DES EUCHERTS
SAISON	130,00€		FORFAIT SKIPASS EXPRESS CAISSE DES EUCHERTS
SAISON ABONNÉ <i>Pour détenteur d'un forfait saison Hiver 2023/24</i>	98,00€		FORFAIT SKIPASS EXPRESS CAISSE DES EUCHERTS
JOURNÉE ESPACE SAN BERNARDO <i>(compter 40min pour relier les 2 sites en voiture)</i>	37,00€	27,50€	FORFAIT SKIPASS EXPRESS CAISSE DES EUCHERTS

PASS PIETON	ADULTE <i>à partir de 13 ans</i>	ENFANT <i>5-12 ans</i>
TICKET À L'UNITÉ	9,00€	7,00€

APPEL D'URGENCE:
EMERGENCY:



*Gratuité pour les enfants de - de 5 ans sur présentation d'un justificatif d'âge.
Les forfaits 1/2 Journée, Journée et Saison sont strictement personnels et intransmissibles. Les forfaits Saison (+photo) sont nominatifs.*

TARIFS PUBLICS – ÉTÉ 2024

NB DE DESCENTES	PRIX
1 DESCENTE	30€
5 DESCENTES	120€ (non nominatif)
10 DESCENTES	210€ (non nominatif)

La montée se fait par le **télesiège des Eucherts** (incluse dans le prix), désormais ouvert aux randonneurs, aux VTTistes et aux Gravity karts.

ACTIVITE INCLUSE DANS LA CARTE ACTIV'ÉTÉ

Activité incluse, à tarif préférentiel (18€ reversement à DSR), dans les versions **STANDARD & PREMIUM** de la carte Activ'été vendues par l'OT

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, 1 ABS (Jean-Pierre MAITRE) ; 9 POUR

⇒ **APPROUVENT** les tarifs « été 2024 », tel que proposés par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière » et portés à la présente délibération.

D2024- 006 – Vote des tarifs hiver 2024-2025

Discussions :

Jean REGALDO – informe – les exploitants de domaine skiable procèdent à des hausses qui se situent en moyenne à + 4% ; concernant La Rosière, nous proposons une hausse moyenne de +3%, l'augmentation la plus haute étant celle du forfait 6 jours avec +3.58%

Présentation des évolutions en détail

- 4h : +3.3%.
- 1J LR : +2.94%.
- 1J ESB : +2.7%.
- Débutant : +2.17%.
- Piéton 1J : +2.78%.
- Forfait 6J : +3.58%.

Présente la grille tarifaire proposée



Tarifs forfaits de Remontées Mécaniques

HIVER 2024-2025

Du 14/12/24 au 21/04/25	ADULTE 13 - 64 ans inclus		ENFANT 5 - 12 ans* inclus		SENIOR 65 - 74 ans* inclus		FAMILLE -TRIBU Dès 4 forfaits achetés simultanément
	ESPACE SAN BERNARDO	DOMAINE LA ROSIERE	ESPACE SAN BERNARDO	DOMAINE LA ROSIERE	ESPACE SAN BERNARDO	DOMAINE LA ROSIERE	ESPACE SAN BERNARDO
• 4 Heures		47.00 €		35.50 €		42.50 €	–
• 1 journée	57.00 €	52.50 €	43.00 €	39.50 €	51.50 €	47.50 €	–
• 2 jours consécutifs	104.50 €		78.50 €		94.00 €		–
• 3 jours consécutifs	153.00 €		115.00 €		137.50 €		–
• 4 jours consécutifs	202.00 €		151.50 €		182.00 €		–
• 5 jours consécutifs	245.00 €		184.00 €		220.50 €		–
• 6 jours consécutifs	289.00 €		217.00 €		260.00 €		-10% pour tous
• 7 jours consécutifs	322.50 €		242.00 €		290.50 €		
• 8 jours consécutifs	356.50 €		267.50 €		321.00 €		
• 9 jours consécutifs	390.00 €		292.50 €		351.00 €		
• 10 jours consécutifs	423.00 €		317.50 €		380.50 €		
• 11 jours consécutifs	455.50 €		341.50 €		410.00 €		
• 12 jours consécutifs	488.00 €		366.00 €		439.00 €		
• 13 jours consécutifs	520.50 €		390.50 €		468.50 €		
• 14 jours consécutifs	553.50 €		415.00 €		498.00 €		
• 15 jours consécutifs	587.50 €		440.50 €		529.00 €		
SAISON	765.00 €		574.00 €		688.50 €		
SAISON 2/7	421.00 €		316.00 €		379.00 €		

COOL SKI -DEBUTANT 23.50 €	Pass PIETON illimité		VERMEIL 75 ans et + ESB	
	ADULTE	ENFANT	1 jour	17.50 €
	18.50 €	14.00 €	6 jours	54.50 €
	39.50 €	29.50 €	Saison	215.50 €

Tapis Lutins**+ Téléskis Clarines, Lièvre Blanc et Manessier + télésiège Dahu durant 3 heures (** gratuit)

Télésièges Roches Noires, Eucherts, Plan du Repos, Fort et Eoudets

* Justificatif obligatoire

SAS D.S.R. - Maison du Ski - 73700 LA ROSIERE MONTVALEZAN - FRANCE - Tel : +33 (0)4 79 40 12 00 -email : dsr@dsr-larosiere.com

Grille non contractuelle

Jean REGALDO – explique et rappelle- pour mémoire, cette grille est celle des principaux tarifs et en octobre, on vous proposera un vote d'une grille détaillée, de la même façon que l'an passé.

Jean-Claude FRAISSARD – fait préciser – ceux-ci ne changeront pas ?

Jean REGALDO – confirme – ils ne changeront pas - on viendra uniquement compléter la déclinaison de ces tarifs

Jean-Claude FRAISSARD – constate - le forfait journée passerait à 57 € contre 55,5€ cette année.

Mathieu LECLERCQ – interroge - combien de forfaits saison vendez-vous ?

Jean REGALDO – indique – cet hiver, nous avons vendu 1500 forfaits en pré vente (contre 300 avant) – explique - on va vers une américanisation du forfait de ski – forfait 6 jours au prix fort et pour ceux qui skient 2 semaines, il vaudra mieux acheter un forfait saison.

Mathieu LECLERCQ – interroge – qu'en est-il du forfait saison 2j/7 ?

Jean REGALDO – peu de ventes – ce forfait répond à quelques saisonniers en cours de saison et quelques situations particulières uniquement

Mathieu LECLERCQ – estime que peu de clients paient le forfait journée au tarif plein à 57€ - beaucoup profitent de remises proposées au cours de la saison

Jean REGALDO – précise – ce n'est pas négligeable car beaucoup de clients morcellent la semaine

Thibault GAIDET – indique – une majorité des clients vont vers le forfait 6 jours

Jean-Pierre MAITRE – rappelle et s'interroge – il y a quelques années, nous faisons un effort sur le prix du forfait 6 jours pour que les clients ne basculent pas sur le 1 jour

Jean REGALDO – confirme – effectivement, le principe était un forfait 6 jours au prix de 5 journées ; actuellement nous sommes à 6 jours au prix de 5,07 journées – explique - cette règle est cassée par les stations Compagnie des Alpes qui font 6 jours pour 6 jours - il y a eu beaucoup de socio pros mécontents mais il n'y a pas eu moins de vente de forfaits 6 jours car c'est plus confortable pour le client - au final, même si le client morcèle avec la météo, on s'en sort bien.

Véronique PACAUD – complète et fait remarquer - il y a aussi le travail des hôtesse de vente qui sont là pour cela et faire basculer les clients vers la bonne option – « même s'il neige, c'est normal, c'est la montagne, on peut skier.

Jean-Pierre MAITRE – concède – pourquoi pas sur les néo-clients.

Jean REGALDO – informe - environ 30% de clients passent par un achat intermédié - complète – concernant le calendrier de la saison hivernale - ouverture 14 décembre 2024 – explique – concernant la fermeture, La Thuile voulait fermer le 6 avril - je leur ai dit que ce n'était pas imaginable alors que Pâques sera le 20 avril 2025 – pour finaliser un accord, nous avons procédé au déplafonnement de la répartition avec facturation au réel sur la semaine du 7 au 13 avril – ce ne sera pas le cas sur la semaine du 14 avril au 21 avril car ils pensent avoir plus de monde – ce sera prochainement voté en conseil d'administration – par conséquent, nous fermerons de notre côté le lundi 21 avril soit 2 jours d'ouverture en plus.

Jean-Claude FRAISSARD – interroge – le calendrier sera-t-il plus favorable que cette année ?

Jean REGALDO – estime - oui, mais il y aura 5 semaines en mars qui seront plus creuses que cette année

Jean-Claude FRAISSARD – explique - j'ai échangé avec le directeur de la Thuile qui va effectivement défendre ces dates d'ouverture, mais ce n'est pas lui qui décide – ils ne semblent pas vraiment prendre en compte que nous avons du monde

Jean REGALDO – indique - avec le réchauffement climatique, il ne faut pas se leurrer, on vit les dernières heures du ski en avril – s'il y a une tendance forte des clients de privilégier janvier et mars, on pourra faire ce qu'on veut au printemps, personne ne viendra.

Jean-Pierre MAITRE – estime - en 2025, il faudra profiter de Pâques

Jean REGALDO – explique - toutes les vacances des étrangers fluctuent en fonction de la date de Pâques, mais pas les français.

Délibération :

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée les tarifs proposés par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière », pour la saison d'hiver 2024/2025 et informe des éléments d'élaboration de ceux-ci.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, l'unanimité

⇒ **APPROUVENT** les tarifs, tel que proposés par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière » et portés à la présente délibération.



Tarifs forfaits de Remontées Mécaniques
HIVER 2024-2025

	ADULTE 13 - 64 ans inclus		ENFANT 5 - 12 ans* inclus		SENIOR 65 - 74 ans* inclus		FAMILLE -TRIBU Dès 4 forfaits achetés simultanément
	ESPACE SAN BERNARDO	DOMAINE LA ROSIERE	ESPACE SAN BERNARDO	DOMAINE LA ROSIERE	ESPACE SAN BERNARDO	DOMAINE LA ROSIERE	ESPACE SAN BERNARDO
Du 14/12/24 au 21/04/25							
• 4 Heures		47.00 €		35.50 €		42.50 €	--
• 1 journée	57.00 €	52.50 €	43.00 €	39.50 €	51.50 €	47.50 €	--
• 2 jours consécutifs	104.50 €		78.50 €		94.00 €		--
• 3 jours consécutifs	153.00 €		115.00 €		137.50 €		--
• 4 jours consécutifs	202.00 €		151.50 €		182.00 €		--
• 5 jours consécutifs	245.00 €		184.00 €		220.50 €		--
• 6 jours consécutifs	289.00 €		217.00 €		260.00 €		-10% pour tous
• 7 jours consécutifs	322.50 €		242.00 €		290.50 €		
• 8 jours consécutifs	356.50 €		267.50 €		321.00 €		
• 9 jours consécutifs	390.00 €		292.50 €		351.00 €		
• 10 jours consécutifs	423.00 €		317.50 €		380.50 €		
• 11 jours consécutifs	455.50 €		341.50 €		410.00 €		
• 12 jours consécutifs	488.00 €		366.00 €		439.00 €		
• 13 jours consécutifs	520.50 €		390.50 €		468.50 €		
• 14 jours consécutifs	553.50 €		415.00 €		498.00 €		
• 15 jours consécutifs	587.50 €		440.50 €		529.00 €		
SAISON	765.00 €		574.00 €		688.50 €		
SAISON 2/7	421.00 €		316.00 €		379.00 €		
COOL SKI -DEBUTANT	23.50 €		Pass PIETON illimité		VERMEIL 75 ans et + ESB		
			ADULTE	ENFANT			
			1 jour	18.50 €	14.00 €	1 jour	17.50 €
			6 jours	39.50 €	29.50 €	6 jours	54.50 €
Tapis Lutins**+ Télésièges Clarines, Lièvre Blanc et Manessier + télésiège Dahu durant 3 heures (**) gratuit			Télésièges Roches Noires, Eucherts, Plan du Repos, Fort et Ecludets		Saison		215.50 €

2 – QUESTIONS DIVERSES

2.1 Point de situation saison d'hiver 2023-2024 – exploitation – premier bilan du délégataire DSR

Jean REGALDO – informe – au vendredi 31 mars, date à date, nous étions à +3.5% en passages ; +12.6% de chiffre d'affaires ; +7.8% de journées skieurs - pour repère, G2A estime une progression de +8,9% sur les nuitées – estime – la fin de saison est meilleure que l'an passé qui était catastrophique – c'est le cas le cas de toutes les stations de Tarentaise – explique - nous avons un énorme report de clientèle de fin de saison sur janvier – je pense qu'on sort entre +10% / +15% sur janvier.

Mathieu LECLERCQ –confirme - oui c'est constaté de partout – des calendriers de vacances qui ne sont pas très bons – et concernant les vacanciers belges, les wallons ne sont plus là.

Jean REGALDO – informe – concernant la répartition, le plafond est atteint – indique - en théorie, nous devrions être autour de 800 000 à 850000€ - rappelle par ailleurs - du 8 avril au 14 avril on déplafonne et il y aura une refacturation au réel - c'était la condition pour que l'Italie ne ferme pas le 7 avril au soir – attire l'attention – la dernière semaine, seront notamment fermés le Club Med, les Balcons – explique - nous avons énormément de neige en altitude – sur Bouquetins Chardonnet, hauteur cumulée jusqu'à 5 m de neige- rappelle – le télésiège de Chardonnet est en travaux cette année et ce niveau d'enneigement impacte déjà notre planning - sur le planning prévisionnel estimé moyennement favorable, nous devons terrasser jusqu'à fin juillet (pas de piétons et vélos en dessous) - pour réduire l'impact sur le planning, nous allons devoir déneiger énormément – indique, la dernière semaine, nous n'aurons pas l'Italie – rappelle - généralement, sans l'Italie, on ferme les Bellecombes ; cette année, on aimerait également fermer Chardonnet dès le dimanche 14/04 pour commencer à déneiger – informe - sur notre planning, réception STREM programmée le 7 novembre 2024 – explique par ailleurs - fermeture du télésiège des Ecludets 1 semaine avant ; quant à Petit bois, la piste vit ses derniers jours – informe - par conséquent nous ferions 10% de remise sur le forfait 1 jour.

Jean-Claude FRAISSARD – interroge – est-ce que cela aurait une incidence sur l'activité des écoles de ski ?

Thibault GAIDET – explique - ce n'est pas une grosse semaine car le Club Med fermé – cela impacte un peu le potentiel en hors-pistes

Jean REGALDO – indique – une remontée en utilisant des peaux sera possible car nous déneigerons uniquement la nuit

Thibault GAIDET – estime – la piste ne sera pas laissée dans un état correct pour la pratique

Mathieu LECLERCQ – indique - on sait que c'est une année exceptionnelle avec le renouvellement du télésiège – donne pour exemple - sur les Arcs, fermeture 15 jours avant la fin de saison pour démonter le Transarc

Jean REGALDO – informe – l'économie de la remontée mécanique est très en tension – problème de recrutement de monteurs, plus d'électricien – faire un tel projet sur une seule année devient compliqué

Jean-Pierre MAITRE – partage son avis – essayer de trouver un équilibre

Thibault GAIDET – estime - cela ne sert à rien de laisser ouvert 1 jour sur 2

Lionel ARPIN – suggère - peut être garder le télésiège des Ecludets ouvert ?

Jean REGALDO - indique – depuis la semaine passée, il y a très peu de passages sur le télésiège des Ecludets

Thibault GAIDET – rappelle - il y a du bon ski à faire en altitude.

Jean REGALDO – indique – si c’est jugé utile, je peux aussi laisser la consigne aux d'ameurs de permettre un retour par peau sur le bord de piste

Dominique MAITRE – insiste sur la nécessité de bien communiquer et expliquer qu’il y a des travaux de renouvellement du télésiège

Thierry GAIDE - confirme – expliquer l’enjeu de parvenir à livrer cette nouvelle remontée pour Noël

Dominique MAITRE – appuie – mieux vaut impacter cette dernière semaine que celle de Noël

Jean REGALDO – atteste - oui, on communiquera en ce sens

Décision – validation de la fermeture de Chardonnet une semaine avant la fin de saison

2.2 Travaux et investissements 2024 réalisés par le délégataire DSR

Jean REGALDO informe :

- **TSD Chardonnet**

- Démarrage travaux avec beaucoup de déneigement ;
- Impact sur la piste Bouquetin (VTT/piéton) en juillet ;
- Fournisseur retenu : POMA
-

• **TSF Petit Bois**

- DAET fin d’année 2025
- Objectifs travaux 2026 – pour ne pas rater la GI – si on loupe la GI

Jean REGALDO – explique - nous avons fait un point informel avec le service urbanisme notamment sur la problématique de survol du village (servitude) – notre maître d’œuvre va faire un courriel de synthèse qu’il adressera au service Urbanisme – on fera une réunion derrière pour acter les modalités.

Jean-Claude FRAISSARD – sollicite – dès que le projet sera avancé, il faudra le présenter

Jean REGALDO – explique et rappelle - c’est conforme à l’étude INGELLO que nous avons présentée – TSF 4 – tracé à l’identique

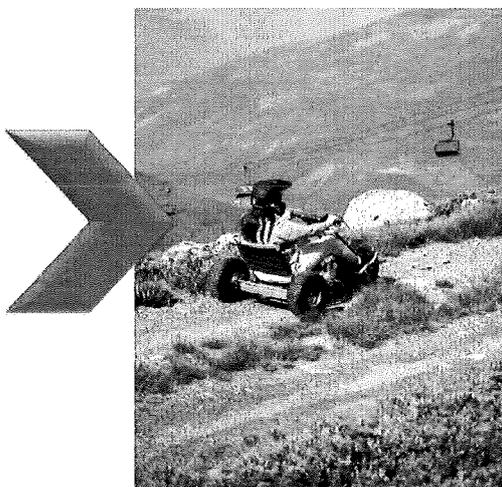
2.3 Diversification des activités – présentation du Gravity Park par le délégataire DSR

Jean REGALDO - explique

Le Gravity Kart, qu’est-ce que c’est ?

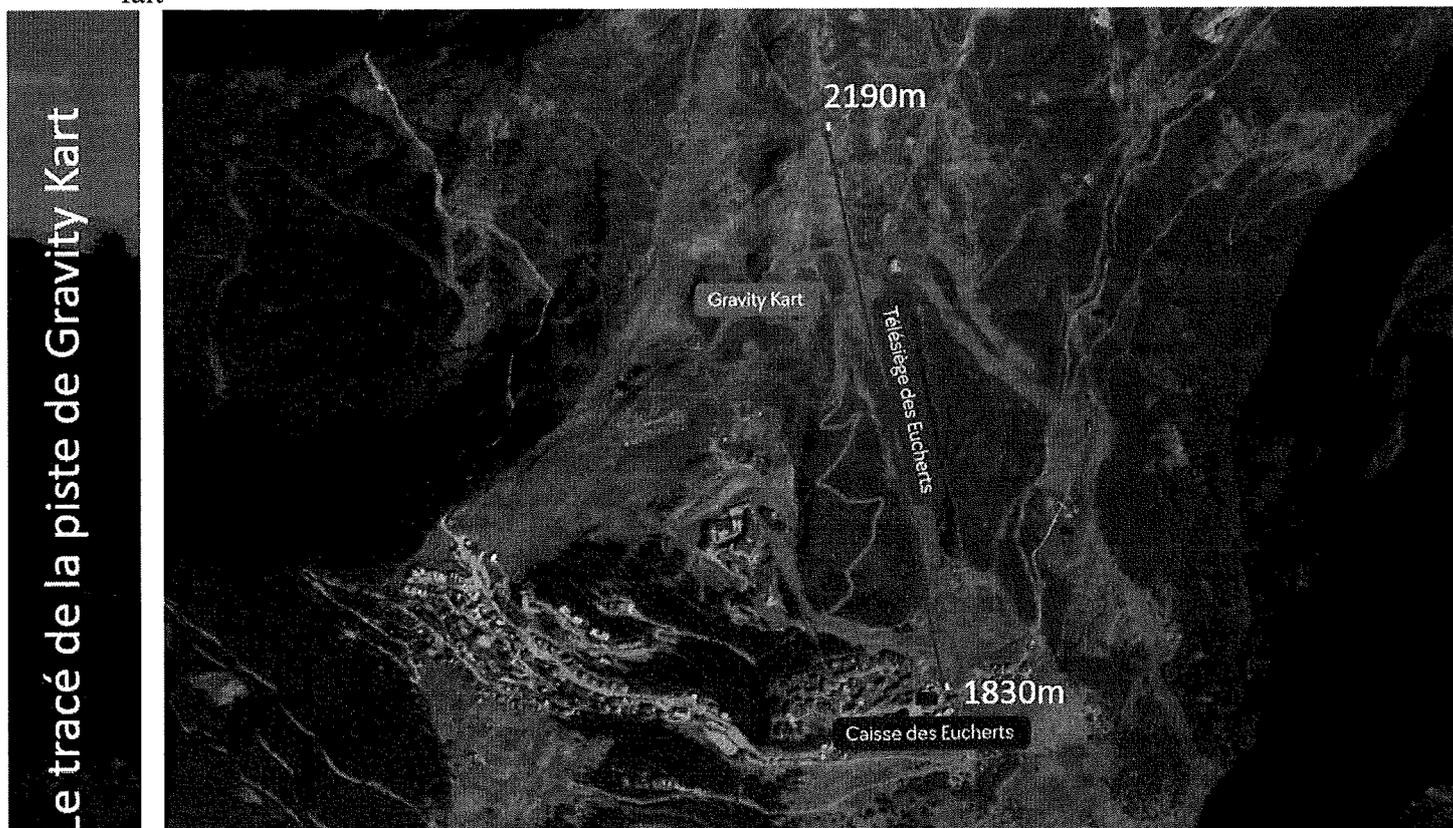
C'est un kart mais **sans moteur** avec 3 roues, doté d'un système de freinage très efficace.

Pas besoin d'être un grand sportif ou un pilote pour se familiariser avec l'engin.



Le Gravity kart

Le conducteur est maître de son freinage et de sa trajectoire – on est responsable de ce qu'on fait



Jean REGALDO – rappelle - nombreuses concertations ont été réalisées sur l'itinéraires – nous avons rencontré 2 fois les agriculteurs et rencontré aussi l'ONF – présente le parcours et notamment - pont en bois pour croisement VTT Gravity Park puis dans la zone ONF, les travaux ont été faits l'automne dernier – notre « deal », on entretient le chemin en contrepartie du passage des karts - les karts circulant dans ce périmètre ne génèrent pas de gêne sur les pâtures et l'agriculture - puis on sort sur papillon – informe – j'ai adressé un courriel en mairie sur les modalités de l'arrêté à prendre pour cette activité – explique – dans l'absolu, il n'y aurait besoin d'aucun arrêté, car le kart est libre de sa trajectoire et de sa vitesse – précise – nulle part, ce n'est exclusivement réservé aux karts – ajoute - dans la zone ONF néanmoins, nous pourrions considérer comme pertinent de réserver le tracé aux karts.

Jean-Pierre MAITRE – propose - on reparlera de toutes ces spécificités, et problématiques de cohabitation, demain, en commission tourisme.

Jean-Claude FRAISSARD – confirme et explique - effectivement en conseil municipal, les débats ont conduit à la nécessité d'avoir une discussion approfondie sur les conflits d'usage

Jean REGALDO – précise – concernant le tracé, cela nécessite l'accord du propriétaire – en l'occurrence la mairie, et l'ONF sur la zone soumise au régime forestier – rappelle - sachant que pour l'activité en tant que telle, nous n'avons besoin de rien.

Jean-Pierre MAITRE – estime nécessaire de gérer en détail les impacts, car à défaut cela retombera sur la collectivité

Jean-Claude FRAISSARD – estime – un chemin ouvert et entretenu générera du passage piéton

Jean REGALDO – interroge - si on a entretenu un chemin ONF qui est normalement réservé à l'usage de l'ONF, peut-on le réserver aux karts ?

Jean-Claude FRAISSARD – interroge – qu'en sera-t-il de ce chemin en hiver ? sera-t-il fermé ?

Jean REGALDO – précise - non, uniquement l'été – on a ouvert et entretenu le chemin
La seule chose que nous damons sur ce site est en accord avec l'ONF – nous damons un passage pour circuler à motoneige, à la montée et à la descente pour éviter de croiser la piste Papillon – estime, concernant l'activité Kart, cela pourrait vivre sans arrêté en faisant signer une décharge aux clients.

Jean-Pierre MAITRE - estime – une décharge ne suffit pas, il faut un arrêté pour encadrer l'activité.

Jean REGALDO – indique - à Ste Foy, cela fonctionne sans arrêté.

Jean-Claude FRAISSARD – estime - un arrêté permet de cadrer les choses même s'il n'y a pas d'exploitation exclusive

Jean-Pierre MAITRE – rappelle – nous débattons de ces éléments demain en Commission Tourisme

Pierre MAZE – indique – concernant les conflits d'usage – nous avons 200 enfants du Club Med chaque semaine dans cette zone et ainsi que d'autres groupes – il y aura des enfants – c'est utilisé – il faudra être vigilant sur la sécurité

Jean REGALDO – rassure – la densité est estimée à 20 karts par heure soit 1 toutes les 3 minutes

Jean-Pierre MAITRE – estime - il y en a bien qui s'attendent

Jean REGALDO – indique - on mettra toute la signalétique nécessaire pour qu'ils ne sortent pas de l'itinéraire prévu

Jean Claude FRAISSARD – interroge – et si un sentier piéton traverse le tracé ?

Jean REGALDO – rassure – nous mettrons des panneaux « traversée de piétons – priorité aux piétons » - explique - nous avons acheté 20 karts de taille unique, sont réglables.

Thierry GAIDE – exprime - cette zone ONF ne fait pas partie de l'emprise domaine skiable

Jean REGALDO – explique - l'hiver, ce site est dans la zone skiable gravitaire ; mais on n'envoie pas des gens sur ce secteur – sur le plan des pistes, nous avons une zone délimitée.

Thierry GAIDE – indique - je souhaitais pouvoir comprendre les motivations des échanges de mail qui ont eu lieu cet hiver avec les accompagnateurs

Thibault GAIDET – précise – c'est quand les accompagnateurs doivent traverser la piste pour les motoneiges

Jean-Claude FRAISSARD – suggère de prévoir une formation – sensibilisation des usagers.

Jean REGALDO – explique – nous nous occuperons de tout – il y aura 2 employés dédiés à l'activité – un en bas, un en haut qui montre le kart, règle le kart, et rappelle les consignes – on sera vigilant sur le respect du tracé – précise – le kart permet une évolution en toute sécurité – on freine vite – on ne peut pas se retourner – le client ne peut pas rentrer dans un piéton – indique – les horaires de l'activité seront les mêmes que ceux du fonctionnement du télésiège des Eucherts

Dominique MAITRE – fait préciser les modalités d'accroche des karts sur les sièges

Jean REGALDO – explique – pour la tarification de l'activité, il est nécessaire que le SIVU délibère - l'idée est de vendre cette activité avec la carte Activ'été – tarif à 18€ aux revendeurs de la carte dont le montant total se situe à 65€ environ – il y aura aussi une vente en direct – précise – le prix est un peu élevé car on veut inciter les clients à prendre la carte Activ'été.

Dominique MAITRE – interroge – quel est le prix à La Plagne ?

Jean REGALDO – informe – 21€ à La Plagne ; à Ste Foy, la remontée est gratuite et la descente kart est à 15€ - néanmoins, on estime que les clients que ne vont pas d'un site à l'autre

Jean Claude FRAISSARD – interroge – je suppose que cette activité génère de l'engouement ?

Jean REGALDO – explique – oui – elle s'adresse à tous publics – il faut mesurer à minima 1m30 – et en dessous de 12 an, on ne peut pas aller seul sur le kart - remontée électrique par remontée mécanique, c'est écologique – informe, le Gravity Kart est une annexe au titre de

transport de la remontée donc la TVA applicable est de 10% - les tarifs sont validés par le délégant - les recettes seront soumises à la taxe Remontées Mécaniques ainsi qu'à la redevance de la délégation de service public Domaine Skiable car ces recettes remonteront dans le chiffre d'affaires des remontées mécaniques – rappelle - nous sommes sur terrain public, donc nous avons besoin de l'accord des propriétaires du terrain, l'ONF est d'accord, les agriculteurs ont été consulté 2 fois et ils sont également favorables – explique leur inquiétude est celle de la poussière qui pourrait être générée par l'activité – nous sommes zone ONF donc moins de poussière – par ailleurs, on va reverdir chaque année.

Jean Pierre MAITRE – estime – le choix du tracé de piste est important, plus il y a de la pente et plus cela va devenir boueux

Jean REGALDO – explique – le tronçon qui possède le plus de pente est celui du Télési de Poletta

Jean-Pierre MAITRE – rappelle à nouveau – on en parlera demain soir en Commission Tourisme pour voir comment caler tout cela – interpelle – en tout cas, c'est l'appréhension des élus

Jean REGALDO – évoque l'expérience de Ste-Foy Tarentaise et les multiples usages (voitures, piétons...) sur le parcours des karts.

Jean-Pierre MAITE – estime – certes, mais la route de Bonconseil possède une pente régulière et la piste est large.

Jean REGALDO – indique – dans notre cas, nous aurons peu de pente – sur le secteur ONF pas plus de 7 à 8%

Thierry VIGNES – interroge - cela produira-t-il de la poussière ?

Jean REGALDO – confirme - oui, je pense

Thierry VIGNES – attire l'attention sur les effets à proximité de l'ALPARENA

Jean REGALDO – estime - la piste est large, bien reverdie – on déplacera le tracé régulièrement pour limiter l'érosion et les poussières - les socio pros du quartier sont ravis de l'ouverture du TS des Eucherts et de la création d'une activité avec – je pense qu'ils se plaindront moins sur des karts que des mouches les années précédentes avec le stockage du fumier

Pierre MAZE – interroge - l'activité est-elle intégrée aux produits Club Med ?

Jean REGALDO – informe – je n'ai pas eu d'interlocuteurs sur le sujet– je pense qu'on n'aura pas la capacité de le faire

Thibault GAIDET – interroge – un client avec forfait saison devra-t-il payer le tarif plein ?

Jean REGALDO – confirme – oui même chose

Dominique MAITRE – s'étonne - quand on va sur internet, on trouve déjà la promotion de l'activité et le tarif - est-ce normal avant que tout cela soit voté ?

Jean REGALDO – explique – cela fait des mois que l'Office de Tourisme nous demande les tarifs de l'été

Dominique MAITRE – s'agace - si on ne vote pas ; il faut faire la réunion SIVU plus tard

Jean REGALDO – concède - il faudrait voter les tarifs de l'été à venir dès l'automne – mais l'automne dernier, on ne savait pas si le Club Med ouvrirait

Dominique MAITRE – insiste – il faut programmer des réunions avant les annonces sinon, on ne sert plus à rien du tout !

Jean REGALDO – indique - on peut encore changer

Dominique MAITRE– compare - si on effectue une recherche sur le site de La Plagne, ils indiquent qu'ils n'ont pas encore le tarif

Jean REGALDO – explique - tant qu'on n'a rien vendu, c'est modifiable - on a affiché un tarif – mais demain on peut le changer sur internet – il n'y a pas de sujet – indique - on se pose même la question de faire des tarifs à l'année – comme cela notre vente en ligne ne serait jamais fermée – on changerait les tarifs uniquement une fois votés – mais on ne pourrait pas demander le delta au client qui aurait acheté avant le vote des nouveaux tarifs

2.4 Tour de Table

Thierry GAIDE – s’adresse à Jean REGALDO - la première fois où tu as évoqué le Gravity Kart, c’était à la réunion de fin de saison qui se tenait à l’ALPARENA – nous avons d’ailleurs été choqués car 2 annonces avaient été faites en public – l’annonce d’ouverture des Eucherts et l’annonce d’une activité Kart – ces éléments n’avaient pas encore été validés politiquement - c’est de la communication, mais ce n’est pas arrivé jusqu’à nous.

Jean REGALDO – indique et estime - on travaille en confiance – en tant qu’exploitant du Domaine Skiable, on communique des informations que nous n’avons pas toujours évoquées – il y a la vie d’exploitation du Domaine Skiable – honnêtement, nous ne vous avons jamais trompés – nous essayons de donner un maximum d’éléments – les communicants nous poussent pour avoir de l’info

Mathieu LECLERCQ – interroge - le télésiège des Ecludets peut-il être remis au gout du jour ? – ajoute – il a par ailleurs été conçu avec un intermédiaire- est-ce que cet intermédiaire pourrait être de nouveau utilisé notamment pour la partie haute ?

Jean REGALDO – explique - le constat était qu’on perdait l’enneigement du haut avant le bas – ajoute - je rechercherai des éléments plus précis.

Dominique MAITRE – précise - c’était un pb de normes - faire un intermédiaire avec télésiège à pinces fixes, ce n’est pas possible - il faut faire le même principe qu’en Italie.

Christel MAILHE – demande – merci de fixer rapidement une date de réunion pour débattre des modalités relatives au forfait pour les jeunes.

Pierre MAZE – évoque l’accès Poletta et Stade – les besoins pour les entraînements – l’accès au Snow Park ? sachant que nous avons de plus en plus d’adolescents

Jean REGALDO – informe - nous n’avons pas débriefé le sujet – précise – néanmoins, ce que nous avons fait cette année, ressemble à ce qu’on va faire ultérieurement

Pierre MAZE – interroge - et sur l’appareil ?

Jean REGALDO – indique - si je devais retirer Poletta, je pense que j’aurai un problème.

Jean-Claude FRAISSARD – évoque le futur ascenseur valléen – indique qu’il pourrait y avoir une future gare intermédiaire au départ des Ecludets qui solutionnerait le problème – l’étude globale de fond de vallée a fait ressortir l’intérêt de cet appareil – cela suit son cours

Lionel APRIN – ajoute - demeure la problématique du financement

Jean REGALDO – estime - avec les JO de 2030, Bozel va se faire – cela permettra de voir ce qu’il se passe.

Fin de réunion = 20h15

Le Secrétaire

Dominique MAITRE

Le Président,

Jean-Claude FRAISSARD

